

<p>Convocation 26 juin 17 Affichage : 26 juin 17 Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11</p> <p>En exercice : 10 Ont pris part aux délibérations : 6</p>	<p>L'an deux mil dix sept, le trente du mois de juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.</p> <p>Présents : Mme Noëlle DOMENECH et Jeanne GOFFART. MM. Dominique POMMAT, Jean-François POITOU, Stéphane ROHR, Benjamin CAILLET.</p> <p>Absents : Alexandre PASCAL-GIROUD, Frédéric MONNET, Aurélien DELBOULLE et Hervé MARAIS.</p> <p>Benjamin CAILLET été nommé secrétaire de séance.</p>
---	--

### **1. Désignation des représentants de la commune pour les élections sénatoriales.**

Election des sénateurs le 24 septembre 2017 par les grands électeurs. Le Conseil Municipal a élu Dominique POMMAT, grand électeur titulaire et Jean-François POITOU, Alexandre PASCAL-GIROUD et Stéphane ROHR, suppléants.

### **2. Rythmes scolaires.**

La commune a le choix entre maintenir les rythmes actuels (classe lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi matin – TAP vendredi après midi) et recruter un agent en charge des TAP pour remplacer l'agent en fin de contrat ; ou, repasser à la semaine des 4 jours. La commune a reçue 2 candidates, mais leurs orientations pédagogiques Montessori et Steiner ne recueillent pas l'assentiment de la majorité des parents d'élève. Les élus décident de relancer un recrutement, souhaitant maintenir les rythmes actuels tout en restant attentifs à l'unité de la communauté éducative de la commune (élus, parents d'élèves, intervenants scolaires et périscolaires et Directrice d'école).

Départ de Noëlle DOMENECH et arrivée d'Aurélien DELBOULLE.

Un bilan de l'ensemble des recettes et des dépenses relatives à l'école et aux services périscolaires ainsi qu'une projection sur les 2 prochaines années est présentée. Jean-François POITOU précise que ce document n'est pas un objectif mais un outil de réflexion pour permettre des prises de décisions éclairées.

Une rencontre parents/élus va être programmée.

### **3. Sécurité routière : implantation d'un premier dispositif de ralentissement.**

Des administrés ont sollicité les élus, souhaitant l'installation de ralentisseurs dans certains hameaux (Les Barriers, Monthoux, Morion, Sous les Cotes...)

Visite sur les lieux, pour devis, programmée pour le 3/07. Prendre contact avec le Département pour bien peser le pour et le contre d'un classement en agglomération de certains cœurs de hameau, ce qui permettrait à la commune de récupérer la compétence en matière d'aménagement et d'entretien sur des portions de route départementale ("hors agglomération" : compétence Département).

### **4. Tarifs des services périscolaires.**

Rappels. Coût d'achat d'un repas : 6.05 € la rentrée prochaine. Prix de vente aux parents : 5€.

Tarifs actuels de garderie : 1 enfant : 1.80€ la vacation et 3.60€ les 2 ou 3 vacations/jour. Pour 2 enfants : 3.60€ la vacation et 6.40€ les 2 ou 3 vacations/jour.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à une évolution des tarifs.

Décision lors du prochain Conseil Municipal. Il est apparu que ce point est liée aux rythmes scolaires et que dans une situation encore floue, l'évolution des tarifs n'est pas souhaitable ce jour.

**5. Question divers (avancement chantier OPAC, choix du nom de la maison...).**

Appel à vigilance : 1 cambriolage à Entrenant sur un chantier.

**6. Question du public :**

Est-il prévu de refaire l'enrobé sur la voie communale qui traverse Les Barriers ? Visite sur le terrain lundi, la décision suivra.

Les bus scolaires et les camions de poubelle passent très vite à Monthoux. Stéphane ROHR appelle Chambéry Métropole Coeur des Bauges semaine prochaine.

Madame la déléguée des parents d'élèves de l'école de LA THUILE demande que les élus fassent une information claire et précise auprès des parents sur la situation de l'école concernant les TAP et les rythmes pour la rentrée prochaine. Il n'est pas exclu par les parents qu'ils participent financièrement aux TAP, à discuter selon les activités proposées. Aurélien DELBOULLE souhaiterait que certaines dépenses générales (ex : panneaux d'affichage) soient plutôt affectées à l'école et éviter ainsi la participation des parents, bien qu'il ne s'oppose pas formellement à cette idée.

Le Radar pédagogique installé aux Barriers n'a malheureusement pas fonctionné, les batteries sont tombées en panne.

**ERRATUM** : sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2017, point n°7, "vote du budget 2017" il est mentionné "budget approuvé à l'unanimité", il faut lire " budget approuvé – 1 abstention".

*Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 7 juillet 2017.*

**Le Maire**  
**Dominique POMMAT**

